



Délibération n° 2022 07 18 n°09 : RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des emplois non-permanents pour accroissements temporaires d'activité .

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/07/2022
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 12/07/2022
Pouvoirs :	9	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 20/07/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Mme Brigitte REGIS MOREAU		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean -Pierre NEMOZ Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Henri COQUARD donne pouvoir à M Gérard DUPLAT Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Anne LANSON M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Daniel JULLIEN		
Absents ou excusés :		
Néant		

M BARCET Sylvain est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé la création de la liste des emplois non permanents pour accroissements temporaires d'activité à compter du 26 août 2022 :

Cadre d'emplois	Quotité	Nombre de poste
Adjoint d'animation	11h	2
Adjoint d'animation	15, 25 h	4
Adjoint d'animation	16h	1
Adjoint d'animation	16,15h	1
Adjoint d'animation	17,15 h	1
Adjoint d'animation	17, 25 h	2
Adjoint d'animation	17, 75 h	1
Adjoint d'animation	22,25 h	2
Adjoint d'animation	26,25 h	1
Adjoint technique	26, 75 h	1
Adjoint technique	17,50h	1
Adjoint technique	32,5 h	1
Adjoint technique Renfort	35h	1
Adjoint administratif Renfort	35h	1



Délibération n° 2022 07 18 n°09 : RESSOURCES
HUMAINES - Mise à jour des emplois non-
permanents pour accroissements temporaires
d'activité .

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*
**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE la création des emplois non- permanents pour accroissement temporaire
d'activité telle que décrite ci-dessus.

DIT QUE la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-
chapitre 64, chapitre 12 du budget primitif 2022 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

20/07/2022

et de la publication en mairie le 20/07/2022

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations 1

Le Maire

Daniel JULLIEN

